



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0045

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 5 AOUT 2020 - DEMANDE DE PRÊT

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° VILLE_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération du conseil d'administration n° CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente exceptionnelle émis au cours de la séance en date du 5 août 2020 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : A compter de la date de la commission, un prêt d'honneur est accordé à Madame PE LEVE Angela 4 rue André Malraux - 69960 CORBAS, pour un montant de 2 400,00 € (deux mille quatre cents euros).

ARTICLE 2 : Madame PE LEVE Angela 4 rue André Malraux - 69960 CORBAS, s'engage à signer une convention récapitulant les engagements de remboursement du prêt soit 24 mensualités de 100,00 €, cent Euros, à partir du 10 octobre 2020.

ARTICLE 3 : La somme de 2 400,00€ sera versée sur le compte bancaire de Mme RENAUD Johanna - 28 rue Frédéric Mistral-Les Palais Maya-LA GRANDE MOTTE (34280) conformément au RIB annexé à la convention.

ARTICLE 4 : Le prêt versé sera imputé, en dépense et recette, au budget du CCAS au chapitre 27, fonction 5234, compte 274.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CONVENTION

Entre,

le Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS représenté par son Président,
Monsieur Alain VIOLLET

Et

Mme PE LEVE Angela née le 08/10/1970

4 rue andré Malraux-69960 CORBAS

VU la délibération du conseil d'administration n° CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n°040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

VU la décision n°..... émise suite à la commission permanente en date du 05 août 2020,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le C.C.A.S. prête à Mme PE LEVE Angela la somme de 2 400,00€ (deux mille quatre-cents euros).

Article 2 :

La somme de 2 400,00€ sera versée sur le compte bancaire de Mme RENAUD Johanna-28 rue Frédéric Mistral-Les Palais Maya-LA GRANDE MOTTE (34280) conformément au RIB annexé à la présente convention.

Article 3 :

Mme PE LEVE Angela s'engage à rembourser cette somme en 24 mensualités, à partir du 10 octobre 2020 soit 100,00€ (cent euros).

Fait le, en deux exemplaires originaux.

Le Président du C.C.A.S.,

L'emprunteur

Monsieur Alain VIOLLET

Madame PE LEVE Angela

DECISION COMMISSION PERMANENTE EXCEPTIONNELLE - 5/08/2020

Membres présents : Christiane RUTHOD, Florent RIVOIRE, Nathalie RENÉ,

Mme Dalila BEKHALED-OUHATRI, Directrice de l'Action Sociale

Mme Sophie STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Prêt remboursable : 2400€ sur 24 mois à compter d'octobre 2020	Achat d'un véhicule	Mme RENAUD Johanna 28 rue Frédéric Mistral Résidence Les Palois Maya 34280 LA GRANDE MOTTE IBAN : FR76 1350 6100 0093 4054 9900 051	<u>A préciser lors du virement :</u> Prêt CCAS Mme
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 500€	Aide à l'énergie	EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941 692278 ARRAS CEDEX 9 IBAN : FR67 2004 1010 0709 4606 4203 883	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mme N° client :
Mr 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 472€	Aide au découvert bancaire	CREDIT AGRICOLE CORBAS AVENUE SALVADOR ALLENDE 69960 CORBAS IBAN : FR76 1390 6000 1877 6026 3300 011	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mr Numéro de compte :
Mr 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 500€	Aide à l'ameublement	CONFORAMA St Priest 211, Route de Grenoble B.P. 631 St Priest 69800 ST PRIEST IBAN : FR76 3000 3011 0000 0201 5356 620	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mr Devis N°

Directrice de l'Action Sociale
Mme Dalila BEKHALED-OUHATRILa Vice-Présidente du C.C.A.S.
Mme Christiane RUTHOD

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200807-CCAS_2020DC0045-AU

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200807-CCAS_2020DC0045-AU